AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1661
FR0000130692-FS0946

10 octobre 2018

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

CHARGEURS

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 10 octobre 2018, la société anonyme Sycomore Asset Management (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 octobre 2018, le seuil de 10% des droits de vote de la société CHARGEURS et détenir, pour le compte desdits fonds, 2 455 966 actions CHARGEURS représentant autant de droits de vote, soit 10,43% du capital et 10,08% des droits de vote de cette société[1].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions CHARGEURS sur le marché.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « L'acquisition des titres de la société CHARGEURS par la société Sycomore Asset Management s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société CHARGEURS ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. La société Sycomore Asset Management n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société CHARGEURS ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance. »

[1] Sur la base d'un capital composé de 23 551 755 actions représentant 24 357 600 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-13 du règlement général.